

Note d'unité

Centre bus des Rives Nord I N°2019-26

Décision du 8 février 2019

Décision N° BUS 2019-26 du 8 février 2019

Portant délégation de signature du directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord, aux contrôleur de gestion, responsable des ressources humaines, responsable transport, responsable exploitation maintenance et REX T8 de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord

Le directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;

Vu la délégation de pouvoirs n° NG 2018-95 consentie le 17 décembre 2018 au directeur du département BUS par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° BUS 2018-130 consentie le 17 décembre 2018 par le directeur du département BUS au directeur de l'unité opérationnelle du centre bus des Rives Nord.

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation, en cas d'absence ou empêchement de sa part, à :

- Madame Isabelle SANTERRE, responsable des ressources humaines, ou à
- Madame Alexandra SONZOGNI, contrôleur de gestion d'unité, ou à
- Monsieur Christophe LLORCA, responsable transport, ou à
- Madame Nathalie JACQUEMIN, responsable d'exploitation maintenance, ou à
- Monsieur Jean-Charles ANTOLINI, REX T8.

À l'effet de signer, en son nom, tous les actes, décisions et documents pris pour les besoins de l'activité de ladite unité et relatifs aux attributions mentionnés dans la délégation de pouvoirs du 17 décembre 2018 (n° BUS 2018-130).

Article 2

La présente délégation annule et remplace les délégations de signature :

- n°BUS 2017-23 du 8 septembre 2017.
- n°BUS 2017-24 du 7 septembre 2017.



Article 3

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait le 8 février 2019

Philippe GUIBERT
Directeur du centre bus des Rives Nord